



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SEPTEMBRE 2025

Rapport annuel sur la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion
professionnelle

esr.gouv.fr

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion
professionnelle

Sous-direction de la réussite et de la vie étudiante

Sommaire

Contexte	3
LA CVEC EN BREF	3
1 – À quoi sert la CVEC ?	4
Concrètement, comment la CVEC est-elle utilisée ?.....	6
La participation des étudiants au financement des projets CVEC.....	8
2 – Qui doit payer la CVEC ?	9
Quel est le montant de la CVEC ?.....	10
Concrètement, quels établissements bénéficient de la CVEC ?.....	10
Comment la CVEC est-elle reversée aux établissements ?.....	10
3 – Les grands chiffres	11
4 – La consommation de la CVEC	12
5 – Une enquête annuelle mieux renseignée qu’auparavant par les établissements et qui témoigne d’une meilleure appropriation du dispositif	13
6 - Exemples de projets financés par la CVEC	15
Annexe 1 : exemples de projets financés par la CVEC	17

Contexte

[La loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants \(ORE\)](#) a instauré la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Cette contribution vise à améliorer l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, tout en renforçant les actions de prévention et d'éducation à la santé menées en leur faveur. Sa mise en œuvre a coïncidé avec la suppression de la cotisation au régime de sécurité sociale étudiante, qui s'élevait à 217 €, et le rattachement gratuit des étudiants au régime général de sécurité sociale (ou à celui de leurs parents).

La CVEC offre des moyens pour soutenir la vie étudiante, en permettant une meilleure implication des acteurs concernés et une participation accrue des étudiants, au travers des commissions dédiées ou encore de budgets participatifs. Elle contribue également à une approche globale de la vie de campus, impliquant tous les acteurs des territoires. En outre, elle finance des projets portés par des associations étudiantes ainsi que des actions sociales en faveur des étudiants, renforçant ainsi leur impact.

Aujourd'hui, le dispositif de la CVEC s'inscrit durablement dans le paysage de la vie étudiante. Il est désormais bien approprié par les établissements, les Crous ainsi que par les étudiants qui se mobilisent tout particulièrement sur son usage.

Le rapport d'initiative citoyenne de la Cour des comptes, publié en mai 2025 et consacré à la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), dresse un bilan globalement positif de son impact sur la qualité de vie étudiante. Il met en avant les « bénéfices réels » des actions financées grâce aux crédits CVEC, tout en identifiant plusieurs axes d'amélioration, notamment la nécessité de consommer davantage les reliquats et de renforcer la communication auprès des étudiants pour mieux faire connaître les dispositifs ainsi que les actions financées par la CVEC.

Ce rapport public répond à ces recommandations du rapport de la Cour des comptes sur la CVEC, qui souligne l'importance d'amplifier l'information et la transparence autour de la CVEC, tant à destination des étudiants - pour les impliquer davantage dans la programmation et renforcer leur compréhension du dispositif - qu'à destination du Parlement, afin de répondre à l'exigence de transparence et de contrôle inhérente à une taxe affectée.

LA CVEC EN BREF

La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) vise à « **favoriser l'accueil, et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention** ». Son usage est strictement réservé au financement de la vie étudiante.

La mise en place de la CVEC a permis de renforcer la dynamique de la vie étudiante en mobilisant des **moyens sanctuarisés**. Le choix des financements des projets par la CVEC

est le fruit d'une décision collective qui s'exprime à travers les « **commissions CVEC** », dans lesquelles les étudiants jouent un rôle actif.

La mise en place de la CVEC a favorisé le développement de coopérations entre les acteurs de la vie étudiante au sein d'un même territoire : établissements, Crous, collectivités territoriales, services de l'État, associations. Cette approche territoriale, favorisée par l'animation que réalisent les rectorats de région académique, se concrétise par la réalisation de projets communs, bénéficiant à l'ensemble des étudiants du territoire.

Cette dynamique de coopération constitue également un levier pour renforcer l'égalité des chances, en contribuant significativement au développement de la vie étudiante sur **les campus les plus éloignés**.

Un effet levier significatif de la CVEC pour la vie étudiante

La CVEC ne constitue qu'une partie des recettes consacrées à la vie étudiante. L'enquête annuelle 2025 sur l'usage de la CVEC (portant sur l'année 2024) indique qu'elle représente près de 39 % des dépenses de vie étudiante des établissements bénéficiaires. Autrement dit, pour chaque euro investi via la CVEC, plus d'un euro supplémentaire est mobilisé par les établissements auprès d'autres sources de financement, sans compter les contributions des collectivités territoriales ou d'autres partenaires.

1 – À quoi sert la CVEC ?

L'article L.841-5 du Code de l'éducation dispose que la CVEC vise à financer l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants à travers cinq grands domaines de la vie étudiante :

- 1) La politique de prévention et l'amélioration de l'accès aux soins des étudiants
- 2) Le renforcement de l'accompagnement social des étudiants
- 3) Le développement de la pratique sportive des étudiants
- 4) La diversification des projets et événements artistiques et culturels dans les établissements d'enseignement supérieur
- 5) L'amélioration de l'accueil des étudiants

Concrètement, la CVEC peut à la fois financer :

- Des services dédiés à la vie étudiante pour améliorer les conditions de vie étudiante comme **les services de santé étudiante (SSE)**, les **services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS)** afin de développer la pratique sportive des étudiants (activités gratuites, élargissements des horaires d'ouvertures des installations sportives, développement d'une offre complémentaire autour du bien-être, etc.), les **services universitaires chargés de l'action culturelle et artistique (SUACS)** afin de faire vivre l'art et la culture

dans les établissements (ateliers de pratique artistique, enrichir la programmation culturelle, développer les passeports cultures, etc.).

- Des **projets proposés par les étudiants et les associations étudiantes**, ou par l'établissement ou le Crous en collaboration avec les différents acteurs du territoire, adaptés au besoin et aux demandes des étudiants.
- Des projets de grande ampleur, financés sur plusieurs années, afin **d'améliorer ou de créer de nouvelles infrastructures** au bénéfice de la vie étudiante : de nombreux établissements et Crous ont pu, grâce à la CVEC, financer la création ou la **rénovation de gymnases, de parcours sportifs, d'espaces d'accueil, d'espaces dédiés à la culture, ou encore de lieux de convivialité.**

Le saviez-vous ?

La CVEC participe au financement :

- **Des projets associatifs étudiants et des actions d'aide sociale aux étudiants, représentant au minimum 30 % de la part socle de la CVEC** (voir la section « Comment la CVEC est reversée aux établissements ? » pour plus de détails sur la part socle).

Pour les universités, cette fraction minimale alimente le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) qui a deux missions principales :

- Soutenir le financement des projets associatifs étudiants : FSDIE Initiatives étudiantes
- Apporter un soutien financier ponctuel aux étudiants (qui ne se substitue pas au système de bourses sur critères sociaux ou les dispositifs d'aides spécifiques du Crous) : FSDIE Social.

- **De la médecine préventive pour une fraction minimale de 15 %.**

Ces obligations, initialement établies dans les universités, ont été élargies à l'ensemble des établissements bénéficiant de la CVEC depuis la rentrée 2024/2025.

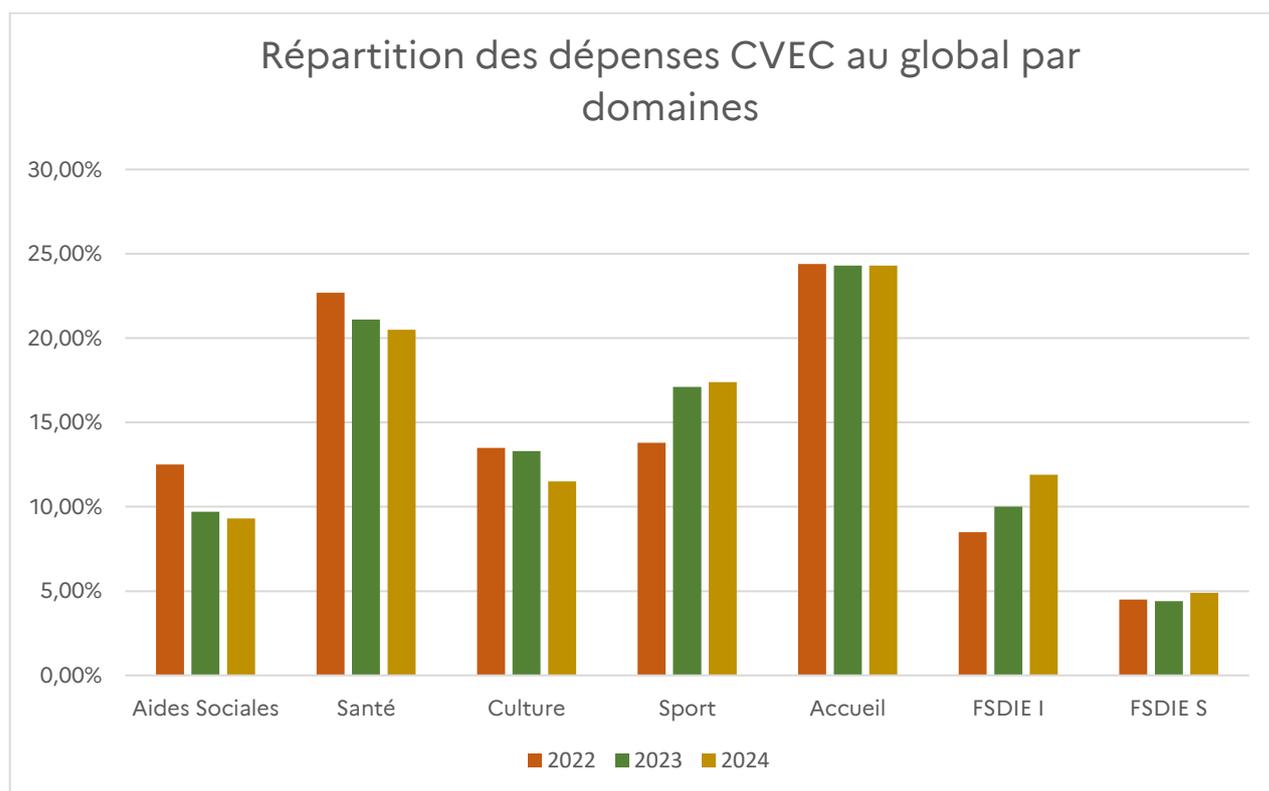
À noter que la Cour des comptes, dans son rapport sur la CVEC publié en mai 2025, estime que « *Face à la superposition des champs du FSDIE et de la CVEC, il apparaît utile d'apporter une clarification formelle. Identifiés et soutenus par les étudiants, les financements des initiatives étudiantes portées par les associations et celui des actions sociales sur crédits CVEC ont vocation à perdurer (...)* Cependant, pour éviter toute confusion sur l'origine principale du financement, l'appellation « FSDIE » gagnerait à être supprimée ». Le MESR mènera à ce sujet une consultation, à la rentrée universitaire 2025, avec les établissements d'enseignement supérieur et les réseaux professionnels de la vie étudiante.

Concrètement, comment la CVEC est-elle utilisée ?

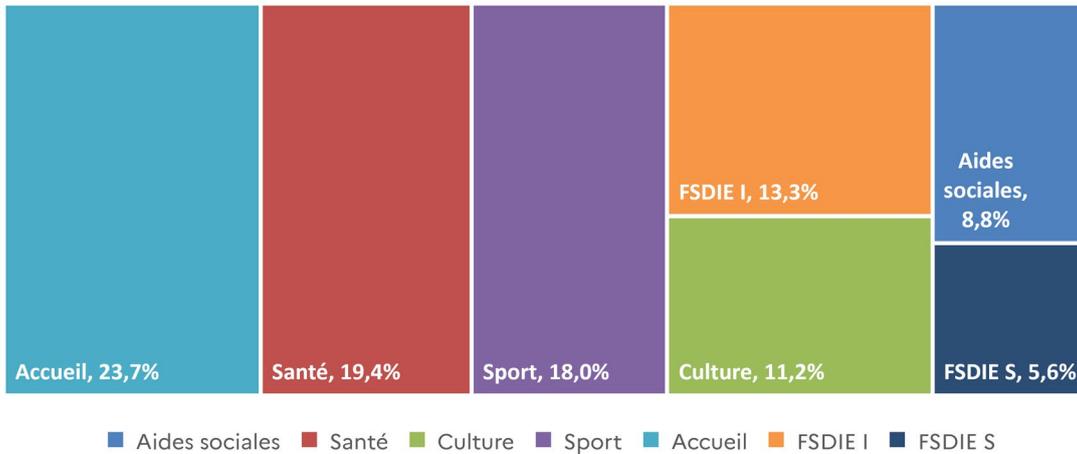
En 2024, les financements de la CVEC au sein des établissements bénéficiaires ont été répartis de la manière suivante : **24.3% pour l'accueil des étudiants** (par exemple en finançant des actions visant à l'intégration des étudiants néo-bacheliers ou encore pour faciliter l'accès aux services offerts par les établissements), **20.5% pour la santé**, **17.5% pour le sport**, **11.5% pour la culture** et **9.3% pour l'action sociale**.

Si ces proportions sont relativement stables au regard des dernières enquêtes, on constate néanmoins quelques évolutions. La progression du sport, qui s'explique notamment par la mobilisation d'investissements pluriannuels dans les infrastructures sportives, et à l'inverse, une diminution des dépenses d'action sociale, qui peut être liée à la sortie de la crise sanitaire. Ce dernier point constitue un indicateur à surveiller au regard des enjeux de lutte contre la précarité étudiante.

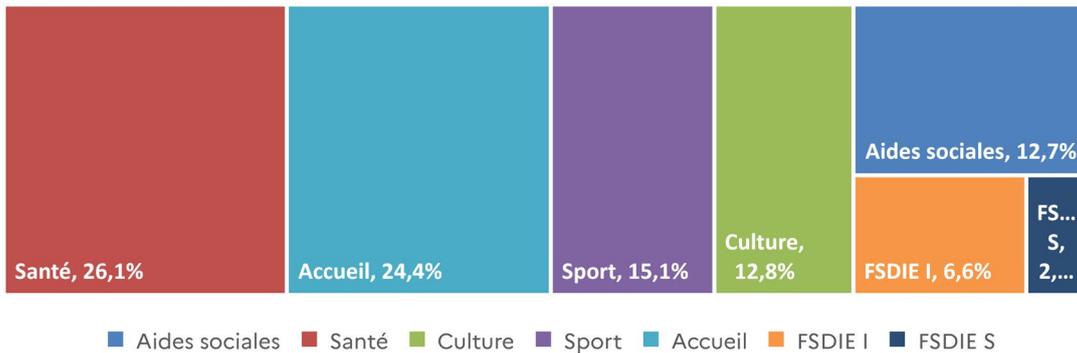
Quelques graphiques qui illustrent les chiffres clés issues de l'enquête annuelle de la DGESIP sur l'usage de la CVEC (2024) :



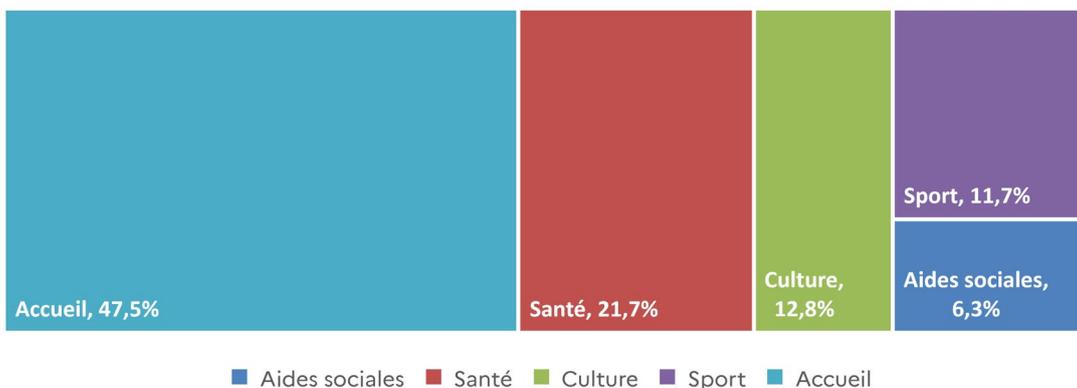
Universités - Répartition des dépenses par domaines (2024)

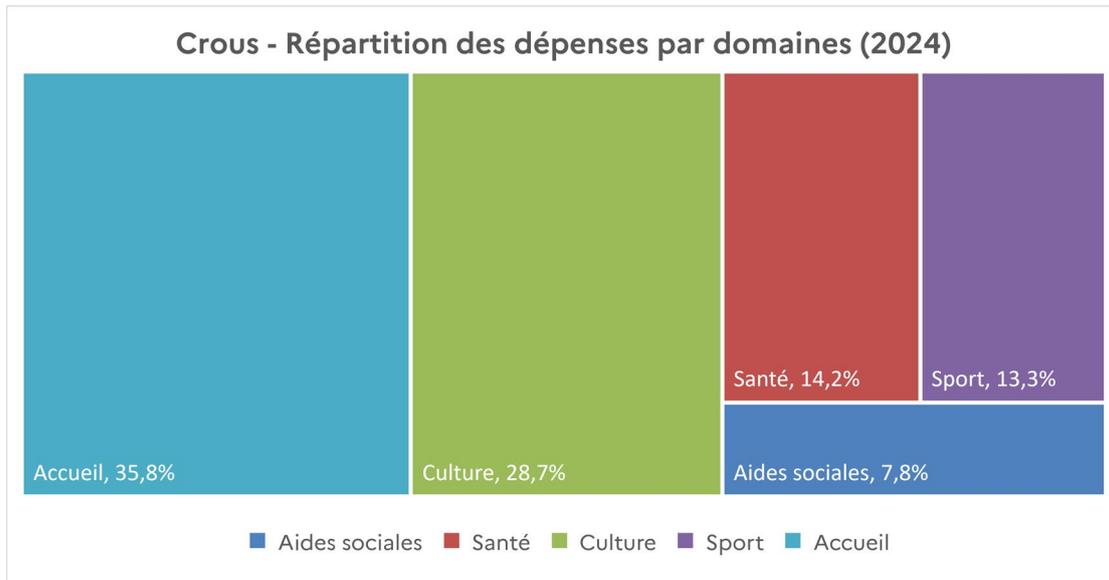


Ecoles - Répartition des dépenses par domaines (2024)



Etablissements non affectataires (Crédits CVEC Crous 2024) - Répartition des dépenses domaines





La CVEC : un levier de développement pour une vie étudiante ouverte à tous les publics

Le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche a organisé, en avril 2024, un séminaire national à destination des établissements d'enseignement supérieur et des étudiants. Ce séminaire a été l'occasion de montrer que la CVEC constitue un levier de développement pour une vie étudiante ouverte à tous les publics et plus particulièrement aux étudiants des sites éloignés et des établissements non bénéficiaires. Pour cela, les Crous ont un rôle majeur à jouer. Les Crous doivent en effet veiller à accompagner le financement des projets des établissements qui ne perçoivent pas directement la CVEC, dans un souci d'équité territoriale et d'égalité entre les étudiants.

Par exemple, le Crous de Montpellier-Occitanie met en place deux appels à projets par an à cette fin. Ce cadre offre l'opportunité à des établissements de faire connaître les besoins de leurs étudiants et le cas échéant, obtenir le financement de projets de vie étudiante. Une enveloppe de 50 000€ est dédiée à ces projets dans le budget CVEC 2024 du Crous Montpellier-Occitanie. Retrouvez plus d'informations sur le site du Crous relevant de l'académie de chaque établissement.

La participation des étudiants au financement des projets CVEC

Les financements accordés via le produit de la CVEC doivent être issus d'une décision collégiale qui s'illustre notamment à travers l'existence des commissions CVEC. Ces commissions réunissent l'ensemble des acteurs de l'établissement : services de vie étudiante, organisations représentatives, associations d'étudiants, étudiants.

Le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche préconise que les commissions CVEC comportent au moins 50% d'étudiants¹, afin qu'ils deviennent pleinement acteurs de la vie étudiante, en capacité d'orienter les priorités en fonction des besoins des étudiants, et des spécificités de l'établissement et du territoire.

En 2024, 62,5 % des établissements répondants à l'enquête de la DGESIP indiquent que les étudiants sont représentés à hauteur de 50 % ou plus au sein des commissions CVEC, contre 57,9 % en 2023. Pour les universités ce taux est de 76,4%.

La CVEC : un levier pour une politique de vie étudiante structurante

Le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a organisé à Bordeaux, en mai 2025, un séminaire national à destination des établissements d'enseignement supérieur et des étudiants. Ce séminaire a intégré un « village des projets », offrant un espace d'échanges et de valorisation des actions rendues possibles par la CVEC. Il a ainsi permis de mettre en exergue la diversité et la qualité des projets financés dans le cadre de ce dispositif tels que le dressing solidaire à l'Université Côte d'Azur, la convention citoyenne étudiante à l'UPEC, ou encore la mise hors les murs du Musée des Beaux-Arts d'Agen à l'Université de Bordeaux (voir l'annexe 1 pour d'autres exemples de projets financés par la CVEC).

2 – Qui doit payer la CVEC ?

Chaque année, **les étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur doivent s'acquitter de la CVEC.**

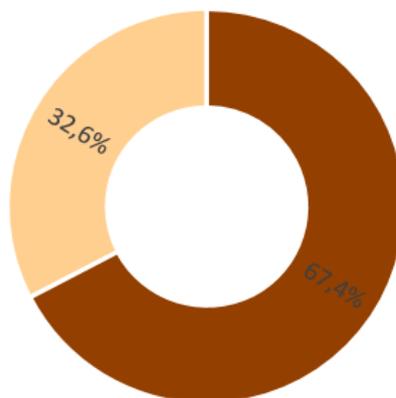
- Cela concerne tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur (public ou privé). A l'inverse, les stagiaires de la formation continue et les étudiants inscrits uniquement en lycée (BTS, DN MADE, etc.) ne paient pas la CVEC.

- Sont exonérés de son paiement : les boursiers, les bénéficiaires d'une aide spécifique annuelle, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Cela représente chaque année plus de 30% des étudiants concernés.

L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur est tenu de vérifier que leurs étudiants se sont acquittés de la CVEC préalablement à leur inscription. Le paiement de la CVEC se fait en ligne sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>.

¹ [Circulaire du 23 mars 2022 relative à l'engagement, à l'encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

Pourcentage d'attestations d'acquiescement de la CVEC délivrées en 2025



■ Part d'étudiants exonérés ■ Part d'étudiants contributeurs

En 2024-2025, 2,65 millions d'étudiants ont présenté leur attestation d'acquiescement de la CVEC lors de leur inscription (dont près de 865 000 étaient exonérés).

Quel est le montant de la CVEC ?

La loi prévoit que le montant de la CVEC soit indexé sur l'inflation. C'est pourquoi, depuis sa création il y a 5 ans de la CVEC a évolué. Le montant de la CVEC est fixé à 105 euros pour l'année universitaire 2025/2026.

Concrètement, quels établissements bénéficient de la CVEC ?

L'article L.841-5 du Code de l'éducation fixe les catégories d'établissements d'enseignement bénéficiaires. Il s'agit des :

- établissements publics d'enseignement supérieur ;
- établissements dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur relevant des chambres de commerce et d'industrie territoriales ou régionales et des établissements publics de coopération culturelle ou environnementale ;
- établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général (EESPIG) ;

Par ailleurs, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sont également bénéficiaires de la CVEC.

Comment la CVEC est-elle reversée aux établissements ?

Les règles de reversement de la CVEC suivent le schéma suivant :

- Une part socle de 46 € par étudiant est reversée à chaque établissement ;
- Le CROUS reçoit au maximum 15 % de la collecte totale ;
- Une part variable selon le montant total de CVEC collecté chaque année est ensuite

proportionnellement répartie au nombre d'étudiants entre chaque établissement bénéficiaire.

Le montant CVEC reversé aux établissements est revalorisé annuellement.

3 – Les grands chiffres

Année universitaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Montant CVEC (en €)	90	91	92	92	95	100	103
Evolution	-	+1,1%	+1,10%	+0%	+3,3%	+5,3%	+3%
Montant total reversé (en €)	131 772 358	137 874 784	142 580 773	149 974 704	160 747 740	169 787 629	177 484 026
Evolution	-	+5%	+3%	+5%	+7%	+5%	+5%
Montant reversé aux établissements d'enseignement supérieur	112M€	117,2M€	121,2M€	127.4M€	136.6M€	144.3M€	150.9 M€
Montant reversé aux CROUS	19.8M€	20.7M€	21.4M€	22.5M€	24M€	25.5M€	26.6 M€

Le montant net de la CVEC est passé **de 131,77 M€ en 2018 à 177,45 M€ en 2024-2025**. Cette progression résulte à la fois de l'indexation sur l'inflation, de l'évolution de la démographie étudiante et du travail de structuration et de fiabilisation du périmètre des établissements bénéficiaires conduit par les rectorats de région académique.

Le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réalise une prévision pluriannuelle de rendement de la taxe en fonction de trois paramètres : le montant unitaire (prévision d'inflation), le nombre d'étudiants, le nombre d'exonérés (boursiers très majoritairement).

Cette prévision de rendement est ensuite traduite en une demande de relèvement du plafond de la taxe affectée lors des conférences budgétaires (février et mai) afin que le produit de la taxe revienne intégralement au service des étudiants.

Pour le PLF 2026, un relèvement à 194 M€ du plafond a été inscrit, soit + 16M€ par rapport au plafond 2025, en tenant compte des paramètres précités. Le tableau en annexe 2 présente l'évolution du plafond de cette taxe et, le cas échéant, les écrêtements ayant eu lieu.

Projet de loi de régulation de l'enseignement supérieur privé et la CVEC :

Un projet de loi relatif à la régulation de l'enseignement supérieur privé a été présenté le 30 juillet 2025 en Conseil des ministres. Face à une croissance spectaculaire de l'enseignement supérieur privé ces dernières années, ce projet de loi vise à réguler ce secteur par l'évaluation pour en garantir la qualité, avec un effort de transparence appuyé sur l'expertise de l'Etat, afin de restaurer la confiance de tous vis-à-vis de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur.

Ce projet de loi renouvelle la relation avec les établissements privés, en mettant en place un système cohérent organisé en deux niveaux de reconnaissance par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Le premier niveau comprend les acteurs qui participent au service public de l'enseignement supérieur aux côtés des universités et des établissements publics : les établissements d'enseignements supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), auquel vient s'ajouter un nouveau dispositif de partenariat, délivré par le MESR après une évaluation par le HCERES attestant de la non-lucrativité, de la stratégie d'établissement, de la politique de formation, de l'adossement à une politique de recherche et de l'organisation de la stratégie de vie étudiante. Le second niveau de reconnaissance prend la forme d'un dispositif d'agrément délivré par le MESR pour les établissements privés qui demandent une reconnaissance sans exercer l'ensemble des missions de l'enseignement supérieur public.

Ce projet de loi propose, en cohérence avec le système précité, de conditionner, pour les établissements privés, la qualité d'établissement bénéficiaire de la CVEC à l'existence d'un partenariat entre l'Etat et l'établissement d'enseignement supérieur. Cette modification législative entend notamment apporter une clarification du périmètre des établissements bénéficiaires.

Ce projet de loi propose par ailleurs des sanctions de retenue financière sur le reversement de la CVEC en cas de non-respect des règles d'usage de celle-ci.

4 – La consommation de la CVEC

D'un point de vue budgétaire, le taux de consommation de la CVEC s'établit à 93% en 2024. Ce taux confirme, pour la troisième année consécutive, que les établissements utilisent la quasi-totalité des financements qui leur sont alloués. Néanmoins, ce niveau de consommation ne permet pas de résorber les reliquats accumulés est en recul de 2 points par rapport à l'année passée.

Depuis la création de la contribution, le montant total cumulé des reliquats enregistrés par les établissements bénéficiaires s'élève à environ 134M€, dont 40,33 % sont affectés à des projets pluriannuels. Cette proportion traduit une volonté de planification à moyen ou long terme en vue de financer des initiatives structurantes.

La résorption de ces reliquats (à l'exception de ceux affectés à des opérations pluriannuelles) constitue l'un des axes majeurs du plan d'action que le ministère met en œuvre à la suite de la publication du rapport de la Cour des comptes au printemps 2025. Ce plan, engagé dès à présent, a pour objectif d'atteindre une réduction progressive des reliquats non fléchés de CVEC à un horizon de deux ans.

En lien étroit avec les rectorats de région académique, il vise à assurer une mobilisation rapide et effective des crédits au service de la vie étudiante. Les rectorats sont ainsi mandatés pour accompagner les établissements d'enseignement supérieur vers une mobilisation rapide et pertinente des crédits disponibles permettant la mise en œuvre de projets structurants et partenariaux au bénéfice direct des étudiants sur les territoires.

Le saviez-vous ?

S'agissant de deniers publics, le conseil d'administration de chaque établissement concerné vote la programmation ainsi que le bilan de l'utilisation de la CVEC, constitué d'un état récapitulatif des sommes affectées et d'une synthèse tant quantitative que qualitative de leur utilisation et des actions mises en œuvre. **Ce document voté par le conseil d'administration doit être transmis au rectorat d'académie, conformément aux dispositions du Code de l'éducation.**

5 – Une enquête annuelle mieux renseignée qu'auparavant par les établissements et qui témoigne d'une meilleure appropriation du dispositif

Une enquête est menée annuellement auprès des établissements d'enseignement supérieur bénéficiaires de la CVEC. Cette enquête, élaborée en concertation avec les acteurs concernés, est mieux renseignée qu'auparavant.

100% des universités et des Crous répondent à l'enquête. Au total, sur l'ensemble des établissements, **le taux de réponse à l'enquête permet de couvrir 90,10 % des étudiants des établissements qui perçoivent la CVEC.**

Les résultats de l'enquête mettent en avant une multitude de projets remontés par les établissements, qui recouvre l'ensemble des domaines de la CVEC (5 domaines : accueil, accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif) **et souligne le rôle crucial que revêt la CVEC dans la vie étudiante.**

Par ailleurs, l'enquête a été intégrée dans l'outil Dialogue depuis 2024, piloté par le Service de l'information statistique et des études (SIES), par le MESR. Cette intégration a permis :

- L'alimentation automatique du nombre d'étudiants inscrits dans chaque établissement ;

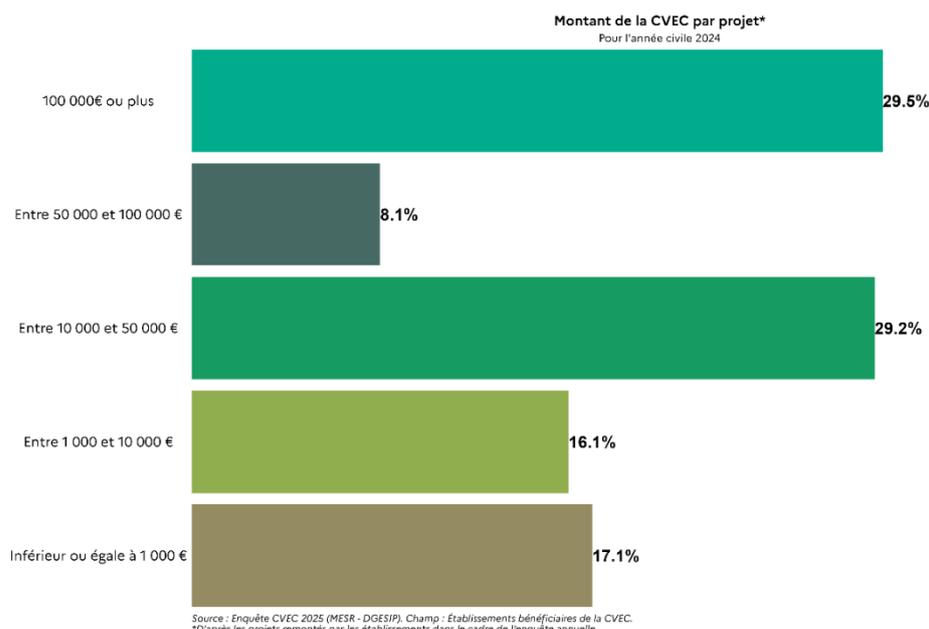
- La pré-saisie du montant de CVEC perçu par chaque établissement, ce qui limite le risque d'erreurs lors de la saisie des données ;
- Le renforcement du rôle des rectorats de région académique, qui pilotent et disposent d'une visibilité complète sur l'usage de la CVEC sur leurs territoires, grâce à leur accès direct à l'outil.
- Une analyse plus précise de l'enquête (en fonction de la taille des établissements, de leur typologie ou encore de leur zone géographique, etc.).

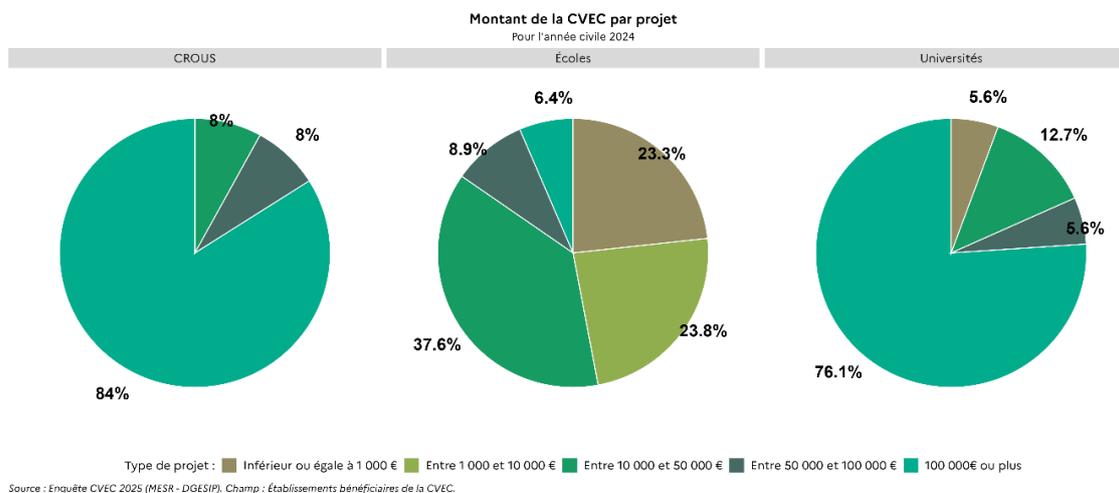
Dans un souci de transparence et de partage de l'information, le MESR envisage de publier, dès la prochaine campagne, les données financières issues de l'enquête annuelle de la DGESIP sur l'utilisation de la CVEC.

6 – Des projets variés financés par la CVEC

Dans le cadre de l'enquête, **les établissements déclarent avoir financé 10 471 projets par la CVEC**, contre 8 648 en 2023, soit une progression de 21%. Ces projets illustrent toute la diversité de la politique de vie étudiante, tant par les thématiques couvertes, les partenariats générés et les montants mobilisés. Le montant moyen de la CVEC par projet est de 27 744,41 € (en augmentation de 4.700 € par rapport à l'année précédente).

Cette moyenne de financement CVEC masque un écart allant de 34 € à 1 400 000 € et une répartition sensiblement différente selon les typologies d'établissements, en corrélation globalement avec le montant de CVEC perçu.





Cette forte diversité est également le fruit de l'esprit de cette taxe affectée, pour laquelle l'étudiant est mis autant que possible en position de participer à la décision concernant son usage.

Il en résulte le financement d'un très grand nombre de projets, parfois nécessitant peu de financements mais répondant directement à des demandes ou initiatives des étudiants. En complément, la CVEC finance également - via de l'investissement - des projets structurants et pluriannuels au service direct des étudiants.

La CVEC sert à améliorer la vie des étudiants. Elle répond à des besoins locaux et est utilisée pour des projets à impact direct sur le quotidien de la population étudiante : santé mentale, lutte contre la précarité, mise en place d'espaces d'accueil, billetterie culturelle, construction ou rénovation d'infrastructures sportives ou encore distribution gratuite de protections périodiques.

Par ailleurs, la CVEC a conduit au développement d'une synergie entre les acteurs de la vie étudiante sur un même territoire : établissements, CROUS, collectivités territoriales, services de l'Etat, associations. Cette approche territoriale, favorisée par l'organisation des commissions académiques par les rectorats, se traduit dans l'élaboration de projets communs entre les acteurs, au profit de tous les étudiants du territoire.

6 - Exemples de projets financés par la CVEC

Nom de l'établissement	Nom du projet	Montant du projet financé par la CVEC
ComUE Université de Lyon	Centré de santé mentale	100 000 euros
Rennes School of Business	Bourses Sociales et Solidaires	193 846 euros
Université Bretagne Sud	Installation culturelle, artistique et sportive - Campus de Lorient	1 400 000 euros
Crous de Lille	Permanences psychologiques dans les établissements non bénéficiaires de la CVEC	75 700 euros
Crous de l'académie de Strasbourg	Installation de 7 stations de réparation et de gonflage et ateliers d'autoréparation de vélos en résidence universitaire	25 798 euros
Université Sorbonne Nouvelle	Billetterie culturelle solidaire	15 200 euros
- Université de Bourgogne, Agrosup Dijon, CNRS, CHU Dijon Bourgogne	La petite Fac - Crèche associative	77 000 euros
Université de Lille	Plan de Solidarité - "Coups de pouce" été, rentrée U, numérique et réveillons solidaires	614 518 euros
Ecole centrale Lyon	Création de terrain de padel	45 000 euros
Sciences Po Paris	- Accueil et intégration des nouveaux étudiants : Meet the services, le guichet unique temporaire	5 641 euros

Crous de Nice	Atelier cuisine en résidences universitaires	200 euros
Université de Mayotte	Découvre ton lagon	2 867 euros
Centrale Lille Institut - Pièce de théâtre "Le procès de King Kong", troupe "Des Ponts à la place des murs"	Pièce de théâtre "Le procès de King Kong", troupe "Des Ponts à la place des murs" Sensibilisation à la lutte contre le harcèlement	6 082 euros
Université Paris Dauphine	Grande Maraude	800 euros
Sciences Po Aix	Financement des projets associatifs dans le cadre du FSDIE Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	42 000 euros
Centrale Nantes	Initiations Surf	769 euros

Annexe 1 : exemples de projets financés par la CVEC

1 – ComUE Université de Lyon - Centré de santé mentale

Porté par la ComUE Université de Lyon, en lien avec les établissements et les acteurs de la vie étudiante, le projet de centre de santé mentale étudiant complète les dispositifs en place et répond à un double objectif : améliorer le bien-être des étudiants et contribuer à leur réussite. À la clé, pour les 180 000 étudiants du site, une offre de soins globale associant des consultations et des activités de prévention liées à la santé mentale.

Ce centre s'inscrit dans la dynamique de soins des établissements d'enseignement supérieur (SSE en particulier, et tous les autres dispositifs existants).

L'objectif de ce centre permettra l'écoute, les premiers soins et l'orientation au sein du système de soin en santé mentale du territoire.

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 100 000 euros

2 - Rennes School of Business - Bourses Sociales et Solidaires

En complément du fonds d'urgences, mis en place pour soutenir les étudiants confrontés à des difficultés financières ponctuelles, l'école a poursuivi le déploiement des Bourses Sociales et Solidaires.

Ces bourses, attribuées sur critères sociaux et académiques, visent à lutter contre la précarité étudiante. Elles sont accessibles aux étudiants inscrits en programme pluriannuel et varient de 500 € à 1 200 € par étudiant. L'attribution tient compte de la qualité du dossier scolaire et des résultats académiques. Les étudiants boursiers du CROUS sont prioritaires, mais les bourses sont également ouvertes à tout étudiant justifiant de revenus fiscaux modérés.

Ces bourses permettent de :

- Réduire les barrières financières : Elles contribuent à lever les obstacles qui pourraient empêcher certains étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur ou de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions.
- Favoriser l'égalité des chances : Tous les étudiants, quels que soient leurs moyens financiers, bénéficient des mêmes opportunités de réussite académique et professionnelle.
- Améliorer les conditions de vie étudiantes : Ce soutien financier direct permet aux bénéficiaires de se concentrer sur leurs études et de réduire les préoccupations liées aux difficultés économiques

Coût total de l'action : 193 846 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 193 846 euros

3 - Université Bretagne Sud - Installation culturelle, artistique et sportive - Campus de Lorient

Le projet « installation culturelle, artistique et sportive » est un projet pluriannuel sur 5 années (2021-2025) visant à doter l'établissement d'une infrastructure sur le campus de Lorient. Il vise à améliorer la qualité de vie des étudiants en offrant un accès quotidien à des équipements sportifs et culturels localisés sur le campus. Le projet contribue aussi à réduire l'empreinte carbone en diminuant les déplacements vers des infrastructures sportives dispersées sur le territoire et en favorisant les mobilités douces (vélo, trottinette, marche, bus).

L'installation se compose d'une salle de danse en mezzanine, ouverte sur un grand espace multifonctionnel qui pourra notamment servir de lieu de représentation. Un mur d'escalade, une salle de musculation, ainsi que des vestiaires, des gradins et des rangements complètent l'ensemble.

Coût total de l'action : 2 400 000 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 1 400 000 euros

4 - Crous de Lille - Permanences psychologiques dans les établissements non bénéficiaires de la CVEC

Le Crous de Lille a mis en place des permanences psychologiques dans 11 établissements non bénéficiaires de la CVEC afin de lutter contre le mal-être étudiant.

L'objectif est de permettre aux étudiants de prendre rendez-vous avec un psychologue directement sur leur lieu d'études, d'être écoutés et soutenus, et de bénéficier de conseils ainsi que d'un accompagnement vers d'autres structures adaptées en cas de besoin (psychiatrie, addictions, etc.).

Coût total de l'action : 75 700 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 75 700 euros

5 - CROUS de l'académie de Strasbourg - Installation de 7 stations de réparation et de gonflage et ateliers d'autoréparation de vélos en résidence universitaire

Le Crous de Strasbourg a installé sept stations de réparation et de gonflage de vélos pour promouvoir la mobilité durable et soutenir les étudiants cyclistes. Cinq stations se trouvent dans le Bas-Rhin et deux dans le Haut-Rhin, principalement dans les résidences universitaires.

Ces installations permettent un entretien régulier des vélos, en offrant un accès simple à des outils pour effectuer des réparations mineures et ajuster la pression des pneus. En favorisant l'autonomie des cyclistes et en réduisant les interruptions liées à des problèmes mécaniques, le Crous encourage les étudiants à adopter le vélo comme moyen de transport quotidien.

Cette initiative contribue également à la sécurité routière en garantissant le bon état des vélos, tout en renforçant l'engagement du Crous de Strasbourg en faveur d'une communauté plus verte et dynamique

Coût total de l'action : 25 798 euros.

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 25 798 euros.

6 – Université Sorbonne Nouvelle – Billetterie solidaire

Le service culturel de Sorbonne-Nouvelle Université propose une sélection de spectacles pluridisciplinaires (cirque, théâtre, danse, musique, etc.) accessibles à tous les étudiants, avec une vingtaine de places mises en vente pour chaque représentation.

Face à la précarité étudiante, Sorbonne Université a développé des initiatives comme la billetterie solidaire, permettant à chacun de profiter de l'offre culturelle, quelle que soit sa formation. L'offre de billets de cinéma à 2 € rencontre un succès particulier et attire des étudiants de tous les cursus.

Coût total de l'action : 22 000 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 15 200 euros

7 – Université de Bourgogne, Agrosup Dijon, CNRS, CHU Dijon Bourgogne - La petite Fac – Crèche associative

La P'tite Fac est une crèche associative à gestion parentale située sur le campus de l'Université de Bourgogne avec une capacité d'accueil de 55 berceaux. Chaque enfant pris en charge apprend à se socialiser dans un contexte de partage, d'écoute et de confiance.

L'objectif de cette crèche vise à veiller au développement personnel de l'enfant par le biais d'activités quotidiennes tout en respectant le rythme de chacun. Les activités des enfants sont réalisées en application du projet éducatif de l'association complété par les différents projets pédagogiques.

La structure est ouverte aux étudiants et personnels de l'université en priorité (44 berceaux).

Cout total de l'action : 761 772 euros

Montant de la CVEC mobilisé pour cette action : 77 000 euros

8 – Université de Lille - Plan de Solidarité - "Coups de pouce" été, rentrée U, numérique et réveillons solidaires

Le Plan de solidarité est un dispositif global d'aide à la réussite et d'accompagnement des étudiants en situation de fragilité, déployé tout au long de l'année universitaire.

Il comprend quatre volets principaux : un coup de pouce été, un coup de pouce rentrée, un coup de pouce numérique et les réveillons solidaires.

Le coup de pouce été a permis l'attribution d'un chèque de 100 € à 1 129 étudiants, pour un budget global de 112 900 €.

Le coup de pouce rentrée 2023 a concerné 2 500 étudiants de L1 primo-inscrits, sous conditions de ressources, qui ont reçu un chèque de 200 €, financé à hauteur de 500 000 € sur la CVEC.

Le coup de pouce numérique a pris la forme d'un chèque de 400 € pour 280 étudiants et de l'achat de 193 ordinateurs en prêt, pour un budget CVEC de 99 639 €.

Enfin, les réveillons solidaires se sont traduits par la distribution de chèques-cadeaux de 150 €, financés par le reliquat du dispositif « coup de pouce rentrée ».

Coût total de l'action : 614 518 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 614 518 euros

9 – Ecole centrale Lyon - Création de terrain de padel

L'ECL a entrepris la construction de trois courts de padel sur un terrain de tennis existant nécessitant une rénovation complète. L'objectif est d'élargir l'offre sportive pour les étudiants avec un sport en plein essor, accessible à tous et riche sur le plan pédagogique.

Cette initiative renforcera la vie associative et le dynamisme du campus et permettra d'accueillir davantage d'établissements lors de compétitions sportives et FFSU. Le padel est actuellement le sport ayant connu la plus forte croissance mondiale sur les 20 dernières années, alors que le nombre de terrains reste limité, surtout pour un accès gratuit aux étudiants. À titre d'exemple, la location d'un court couvert à Lyon coûte 36 € de l'heure en soirée.

Coût total de l'action : 180 000 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 45 000 euros

10 - Sciences Po Paris - Accueil et intégration des nouveaux étudiants : Meet the services, le guichet unique temporaire

La Direction de l'accueil et de l'accompagnement et la Direction de l'engagement organisent chaque semestre un forum "Meet the Services" pour accompagner les nouveaux arrivants dans leurs démarches administratives et leur intégration. Ce véritable « guichet unique multiservices temporaire » réunit, en période de rentrée, les services du Centre des Services Étudiants, la direction de la vie étudiante, les associations étudiantes, les pôles santé et handicap, la cellule égalité femmes-hommes, la bibliothèque, les services carrière, les pôles RSE ainsi que les partenaires externes

(Crous, logement, CPAM, mutuelles étudiantes, banque, Préfecture de police de Paris notamment).

Ce dispositif est renforcé par la présence d'étudiants ambassadeurs dans tous les bâtiments des campus pendant les deux premières semaines de cours. Leur rôle est de renseigner sur les services étudiants et orienter les étudiants vers les bons interlocuteurs et notamment vers les guichets uniques.

Objectifs :

1. Permettre aux nouveaux arrivants de rencontrer les services internes qui vont les accompagner tout au long de leur scolarité et auprès desquels ils doivent effectuer certaines démarches obligatoires pour leur scolarité à Sciences Po.
2. Faciliter les démarches auprès des partenaires externes, notamment pour les étudiants internationaux (demandes de bourses, demandes de logement, démarches d'affiliation à la sécurité sociale, ouverture d'un compte en banque pour les dépenses quotidiennes en France, etc.)

Coût total de l'action : 8 566 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 5 641 euros

11 - Crous de Nice - Atelier cuisine en résidences universitaires

Des ateliers cuisine sont proposés chaque mois dans une résidence universitaire du Crous, animés par des volontaires en Service civique d'UnisCité. Les denrées sont fournies par le Secours Populaire des Alpes-Maritimes, et le matériel est mis à disposition par le Crous et UnisCité.

Le service Projets Innovation, Vie Étudiante et de Campus du Crous Nice-Toulon réalise régulièrement des enquêtes auprès des résidents afin de mieux connaître leurs besoins et envies. Les résultats sont croisés avec les entretiens menés avec les partenaires et acteurs de l'enseignement supérieur pour orienter les actions sociales.

Un diagnostic social territorial, réalisé par des stagiaires de 2^e année en formation sociale (futurs assistants sociaux) au premier semestre 2023, a mis en évidence les problématiques d'isolement et de précarité alimentaire en résidence. Sur cette base, ils ont proposé l'organisation d'ateliers cuisine comme intervention sociale d'intérêt collectif.

Cette initiative a été poursuivie par le service et mise en œuvre en septembre 2023, avec la signature d'une convention de partenariat avec UnisCité. L'animation des ateliers par les volontaires favorise un mode de fonctionnement pair à pair, renforçant l'échange et la solidarité entre étudiants.

Coût total de l'action : 400 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 200 euros

12 – Université de Mayotte - Découvre ton lagon

Ce projet vise à proposer aux étudiants une sortie bateau incluant le repas et le transport (dans la mesure du possible) à un tarif défiant toute concurrence (10 euros au lieu de 100 euros). Sortie ouverte à tous les étudiants (en essayant de prioriser les étudiants n'ayant jamais fait de bateau) afin de les sensibiliser à la protection du lagon et d'impulser une dynamique collaborative au sein de l'université

Il permet de créer une synergie entre les étudiants et sensibiliser sur la biodiversité du lagon de Mayotte.

Coût total de l'action : 4 095 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 2 867 euros

13 - Centrale Lille Institut - Pièce de théâtre "Le procès de King Kong", troupe "Des Ponts à la place des murs"- Sensibilisation à la lutte contre le harcèlement

« Le procès de King-Kong » est une pièce de théâtre interactive qui plonge le public dans un Tribunal populaire. Le juge de cette institution particulière fait appel au public pour l'aider à comprendre et juger trois affaires de harcèlement lors de soirées étudiantes.

L'objectif est de sensibiliser les étudiants aux problématiques liées aux violences sexistes et sexuelles, ainsi qu'aux discriminations, en utilisant une approche engageante et interactive.

Il s'agit d'encourager une réflexion critique sur les comportements individuels et collectifs, et favoriser la prise de conscience des stéréotypes, des préjugés et de l'impact de nos actions sur les autres.

La pièce vise à sensibiliser aux comportements et mentalités qui perpétuent les violences sexistes et/ou sexuelles, ainsi que les discriminations, tout en favorisant des échanges constructifs et une réflexion collective pour un changement positif.

Sensibilisation : La pièce aborde des problématiques réelles et actuelles, permettant aux spectateurs de prendre conscience des violences sexistes et sexuelles, ainsi que des discriminations, dans un contexte étudiant ou professionnel.

Coût total de l'action : 6 082 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 6 082 euros

14 - Université Paris Dauphine - Grande Maraude

Ce projet vise à permettre aux étudiants de s'engager dans des maraudes à vocation sociale auprès des personnes sans-abris. Ce faisant, les étudiants distribuent de la nourriture, des boissons et des produits d'hygiène aux personnes sans-abris tout en leur apportant un soutien moral et une présence physique.

Coût total de l'action : 11 00 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 800 euros

15 – Sciences Po Aix - Financement des projets associatifs dans le cadre du FSDIE Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

À Sciences Po Aix, la vie associative repose en grande partie sur le financement issu du FSDIE, alimenté par la CVEC perçue lors des inscriptions. En 2023, ce dispositif a permis de soutenir 25 associations et leurs clubs, soit 53 entités au total, qui constituent la principale richesse de l'animation étudiante. Les associations déposent un dossier détaillant leurs projets, accompagné d'un bilan moral et financier de l'année écoulée ainsi que d'un budget prévisionnel. Après examen en commission, les financements sont attribués et le pôle Vie étudiante accompagne ensuite les structures dans la mise en œuvre logistique et administrative de leurs actions.

Le FSDIE consacre environ 70 % de son enveloppe au financement de projets associatifs (conférences, ateliers, événements sportifs, manifestations culturelles) et 30 % à l'aide sociale aux étudiants en difficulté. Ce dispositif contribue à l'attractivité de l'établissement, mais il constitue surtout un atout pour les étudiants eux-mêmes : leur engagement associatif leur permet de développer des compétences psycho-sociales essentielles, telles que la prise de responsabilités, la gestion de projets, la prise de décisions collectives ou encore la planification, autant d'aptitudes utiles dans leur future vie professionnelle et citoyenne.

Coût total de l'action : 325 319 euros

Montant de la CVEC mobilisée pour cette action : 42 000 euros

Annexe 2 : plafonnement de la CVEC

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Collecte	132M€	138M€	146M€	154,7M€	161M€	170M€	180M€	
Plafond LFI	SO	140M€	140M€	150M€	165M€	177M€	177M€	178M€
Ecrêtement	SO	SO	6M€	4,7M€	SO	SO	3M€	



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Document réalisé par le département de la qualité de la vie étudiante de la
DGESIP